



# Lutter contre le système prostitutionnel en Dordogne

- Vous connaissez une personne en situation ou en risque de prostitution...
- Vous êtes vous-même concerné.e par la prostitution...

**Des professionnels sont là pour vous aider**

*La loi n° 2016 – 444 du 13 avril 2016 renforce la lutte contre le système prostitutionnel et accompagne les personnes prostituées.*

Ce qu'il faut savoir :

- ❖ La loi reconnaît que la prostitution constitue une **forme de violence** à l'encontre de l'individu
- ❖ **Un parcours de sortie de la prostitution** et d'insertion sociale et professionnelle est mis en œuvre
- ❖ Dans chaque département, **une commission spécifique** est mise en place et une association est agréée par l'État pour prendre en charge les victimes

**La commission de lutte contre le système prostitutionnel** est chargée :

- de définir et de coordonner la stratégie de lutte contre le système prostitutionnel
- d'étudier les demandes d'entrée dans le parcours de sortie de la prostitution

**Le parcours de sortie de la prostitution:**

- est mis en œuvre sur décision du Préfet, après avis de la commission spécialisée;
- est assuré par l'association agréée sur une période de 6 mois renouvelable jusqu'à 24 mois;
- un accompagnement est réalisé s'appuyant sur des règles de droit commun;
- il permet d'accéder à certains droits spécifiques : aide financière, autorisation provisoire de séjour

***Qui contacter ?***

**L'îlot Femmes  
05 53 09 09 49**

La Déléguée Départementale aux  
Droits des Femmes et à l'Égalité  
[valerie.de-pauw@dordogne.gouv.fr](mailto:valerie.de-pauw@dordogne.gouv.fr)